FT SYNTHETICS®

10 Year Limited Warranty

En outre, et non de façon restrictive de ce qui précède, le vendeur n'assumera aucune responsabilité en vertu de cette garantie limitée pour:

A. Tout dommage à l'intérieur ou à l'extérieur de tout bâtiment ou de toute propriété qu'il contient;

B. Tous les frais engagés pour la réparation ou la suppression;

C. Tous les coûts liés à l'enlèvement de l'amiante ou d'autres matériaux ou déchets dangereux présents dans la constitution du mure sur lequel le produit est installé; ou

D. Tout dommage causé par les produits dans lesquels le produit est incorporé.

Dans tous les cas, le produit de remplacement n'est garanti que pour le reste de la période de garantie du produit défectueux.

Le vendeur se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'un de ses produits, y compris le produit, sans préavis de l'acheteur et ne sera pas responsable envers l'acheteur à la suite de cette modification ou interruption. Tout remboursement ou remplacement par le Vendeur constituera un règlement complet et une libération de toutes les réclamations de toute personne couverte en vertu des présentes pour dommages ou autres réparations.

Les garanties limitées énoncées dans les présentes sont les garanties uniques et exclusives du Vendeur. En aucun cas le Vendeur ne sera responsable des autres dommages, y compris, sans limitation, les dommages spéciaux, accessoires, punitifs ou consécutifs.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST EN LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT PAR LA PRÉSENTE DÉCLINÉES.

.

Aucune partie de cette garantie limitée ne peut être modifiée ou annulée, sauf par un document écrit signé par le vendeur et l'acheteur. Aucune procédure de transaction ou de performance, utilisations commerciales ou non-respect de toute condition ne doit être utilisé pour modifier cette garantie limitée. L'acheteur ne peut céder à ou autoriser tout autre transfert de cette garantie limitée sans le consentement du vendeur.

Si l'une des conditions contenues dans le présent document est inapplicable, cette condition ne sera limitée que dans la mesure nécessaire pour la rendre exécutoire, et toutes les autres conditions resteront en vigueur et de plein effet.

Cette garantie limitée sera régie par les lois de la province de la Colombie-Britannique, Canada, sans égard à ses conflits de lois, dispositions et compétence exclusive pour tout litige découlant de cette garantie limitée dans les tribunaux provinciaux ou fédéraux de Vancouver, Colombie-Britannique Columbia.

FT Synthetics Inc.
Attention: Warranty Department
5690 - 268 St,
Langley BC Canada V4W 3X4
E-mail: info @ftsyn.com;
Call toll free USA & Canada at 1-844-353-9839